



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le Chambon Feugerolles, le 25/03/2021

Madame COMBIER

Directrice adjointe en charge de la SEGPA

A

**l'attention des Parents d'Elèves
et des Enseignants du Collège
Massenet-Fourneyron**

**Collège Massenet
Fourneyron**

Objet : Taxe d'apprentissage

Direction Segpa

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par
Murielle Combiér

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant au Collège Massenet-Fourneyron et croyez bien que toute l'équipe pédagogique fait le maximum pour assurer sa réussite scolaire.

Téléphone
04 77 61 07 40

Nous avons la chance d'accueillir une Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA), qui assure en classe de 4^{ème} et 3^{ème} une formation professionnelle dans quatre ateliers : construction métallique, cuisine, entretien du linge et entretien des locaux. Cette section est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.

Courriel
ce.0421919h@ac-lyon.fr

Les sommes perçues au titre de cette taxe d'apprentissage, outre l'équipement des ateliers, profitent à l'ensemble des disciplines. Par exemple achat de microscopes en SVT, de matériel électrique en physique, une partie du matériel nécessaire pour mettre en place le nouveau programme d'enseignement en technologie...

2 rue Thomas
BP 89
42502 Le Chambon-
Feugerolles

C'est pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui. L'entreprise dans laquelle vous travaillez, ou une autre entreprise dont vous connaissez un responsable, est sans doute soumise à la taxe d'apprentissage. Nous pouvons de ce fait la percevoir au titre des 13 % versés aux établissements scolaires.

Avoir du matériel de qualité est essentiel pour mieux former vos enfants et les aider à construire leur avenir. Par avance, nous vous remercions vivement de votre aide et de votre confiance.

Madame COMBIER

Directrice adjointe en charge de la SEGPA

✂-----

Taxe d'apprentissage 2021 :

Bordereau de versement à nous retourner : Avant le LUNDI 31 MAI 2021

Nom de l'entreprise :

Adresse :

.....

Tel : Email :

N° Siret :

Nom du responsable de la taxe d'apprentissage :

Règlement par :

- Chèque à l'ordre du collège Massenet Fourneyron
- Virement

Trésor Public Domiciliation : TP SAINT-ETIENNE
IBAN : FR76 1007 1420 0000 0010 0107 856 BIC : TRPUFRP1